

# TURNY

## Notre commune



*Les jeunes agriculteurs lors d'une démonstration de presse à fourrage en 1956*

I.S.S.N.  
3/P/01

JUILLET 2004

Imprimé  
par  
nos soins

## Etat civil

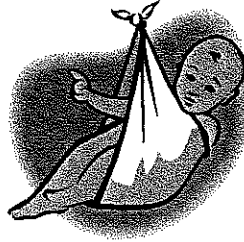
### Naissances:

Anaïs BOURGOIN née le 17 Avril 2004

Clara ZITTE née le 6 Juin 2004

René CHOLLET né le 26 Juin 2004

Toutes nos félicitations aux parents



### Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon

Corinne Bourgoïn

Jean Chollet

Gisèle Corgeron

Stéphane Gallois

### Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

### Mariages:

Joël MERCADAL et Nicole CAILLON, le 20 Mars 2004

Serge DUVER et Sylvie COLLOT, le 24 Avril 2004

Claude-François BARDEAU et Mélanie GHYSELINCK, le 19 Juin 2004

Pascal GRALL et Sandrine NININO, le 19 Juin 2004

Éric ANDRZEJEWSKI et Sandrine BASSOT, le 19 Juin 2004

Toutes nos félicitations aux mariés

L'équipe de rédaction remercie Antoine Delouhans pour son article sur les élections européennes.

### Décès:

Monsieur Robert LAMOTTE, le 23 Octobre 2003

Madame Colette PESCHEUX, le 14 Avril 2004

Monsieur Denis DUSSAUSAY, le 25 Avril 2004

Monsieur Philippe DESAINT, le 30 Mai 2004

Toutes nos condoléances aux familles

La commune de Turny remercie l'entreprise HÉDOU qui a fait un don de terre ayant permis la remise en état du terrain de jeu des Gueules de Loup.

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Durant la période des congés d'été,  
du lundi 8 Août au mercredi 1er Septembre inclus  
une permanence est assurée le lundi et le jeudi  
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

## ARRETE DU MAIRE CONCERNANT LES MESURES D'ORDRE ET DE POLICE A OBSERVER LES JOURS DE FETE NATIONALE

Nous, Maire de la Commune de TURNY

Vu l'article L.2212-2, 3° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.610-5 du Code pénal

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à prévenir tout accident pendant la fête

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**: La Fête Nationale du 14 Juillet sera célébrée, cette année, dans la ville de Turny, conformément au programme dressé par l'autorité municipale et qui sera porté, ainsi que le présent arrêté, à la connaissance des habitants par voie d'affiches et de publications.

**ARTICLE 2** : Il est défendu de tirer par les fenêtres, dans les allées ou sur la voie publique des pièces d'artifice, pétards ou armes à feu.

**ARTICLE 3**: Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 4**: Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

## SOMMAIRE

Secrétariat de mairie	p. 2
Ramassage des encombrants arrêté municipal	p. 2
État-civil	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2004	p. 4 à 10
Bennes à monstres	p. 10
Collecte au porte à porte	p. 10
Ramassage ordures ménagères	p. 10
Résorption des décharges	p. 11
Centre aéré	p. 11
Calendrier des fêtes	p. 11
Halte aux agressions	p. 12
Le verre, un sujet qui fâche	p. 13
Rallye des Amis du Patrimoine	p. 13
Voyage en Angleterre	p. 14
Club de l' Amitié	p. 14
Bibliothèque	p. 14
Festivités des 13 et 14 juillet	p. 14
Compte-rendu du conseil municipal du 8 Avril 2004	p. 16 à 23
Au sujet des écoles	p. 23
SIVU de la fourrière du sénonais	p. 24
Les élections européennes	p. 24 et 25
Restructuration du cimetière	p. 28
Hélène: «une petite vie normale»	p. 29
Kermesse des écoles	p. 30
Au revoir Florence	p. 30
Une étape franchie	p. 31
Turny à la recherche de son passé	p. 32

Chers lecteurs,

Voici la nouvelle édition de : TURNY, notre commune.

Placé sous le signe des beaux jours, ce bulletin marque le trait d'union entre la première moitié de l'année et la période estivale.

Remise des dictionnaires aux élèves qui quittent le CM2, départ d'une institutrice appréciée des élèves et des parents, ultime voyage en Angleterre pour les jeunes des cours d'anglais de Playtime, fête des écoles, ces fêtes de fin d'année scolaire dans nos campagnes sentent bon les beaux jours et invitent à se retrouver durant l'été à l'occasion des très nombreuses et diverses manifestations organisées pour le plaisir de tous.

A TURNY, cet été, trois rendez-vous conviviaux pour ceux qui apprécient nos sympathiques fêtes de village : le 13 et 14 juillet avec son feu d'artifice, son bal et ses jeux gratuits, l'escale du Festival en Othe le 23 juillet avec son trio de musiciens pour un concert dont nous pourrons apprécier la qualité et le 15<sup>ème</sup> Rallye du Patrimoine le 21 août qui vous conduira à travers notre beau pays bourguignon.

Une pose estivale souvent bien méritée avant de reprendre des activités plus soutenues.

Bon été, bonnes vacances à tous,  
et...bonne rentrée.

*Le Maire,*  
*Marie-Christine HENNON*

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

## **COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2004**

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Christine HENNON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS arrivé à 21 H 30, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

**Etaient absents excusés** : Madame Michèle BEZANCON ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Jean-Marc FOUCHER ayant donné pouvoir à Madame Corinne BOURGOIN. Messieurs Jean-Charles LEFEVRE et Yannic SANTANDREU.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles VIAUT.

Monsieur Jean-Marc FOUCHER étant absent, Madame le Maire lit le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2003. Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix).

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2003 par Monsieur HUGOT.

Madame le Maire demande s'il y a des observations. Madame CRUNELLE indique que c'est grave de ne pas avoir prévu les sommes nécessaires au budget pour le paiement des salaires et charges sociales.

Madame le Maire reprend ce qu'elle avait expliqué lors du conseil du 17 décembre et précise que la situation aurait été grave s'il n'y avait pas eu suffisamment de trésorerie pour payer. Or, ce n'était pas le cas, il s'agissait seulement d'une écriture comptable consistant à virer les crédits nécessaires.

Après discussion, le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

### **SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

Tous les sujets traités ce soir ont été vus en commission.

#### **1°/ TARIFS 2004**

Les augmentations de tarif pourraient porter, cette année, sur la salle communale, les concessions de cimetière, la régie du terrain des Maraults et de la photocopieuse, les logements communaux.

#### **Foyer communal**

Il est possible d'appliquer une augmentation des locations de 2.6 %. La commission a souhaité ne pas appliquer d'augmentation cette année sachant que la cuisine va être améliorée et que le tarif pourra être éventuellement revu à ce moment là.

La commission propose également de ne pas augmenter le montant de la caution, les tarifs du ménage, du chauffage ainsi que de la location des chaises, bancs et tables.

Madame le Maire demande si le Conseil va dans le sens de la commission.

**Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) de ne pas augmenter les tarifs se rapportant à la location du foyer communal, des chaises, bancs et tables.**

#### **Cimetière**

La commission a proposé les augmentations suivantes de l'ordre de + 2.6 % :

. CONCESSION PERPETUELLE	184.00 €
. CONCESSION TRENTENAIRE	82.00 €

#### **Jardin du Souvenir**

. CONCESSION PERPETUELLE	92.00 €
. CONCESSION TRENTENAIRE	41.00 €

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) l'augmentation des tarifs proposés à compter du 01/01/04.**

#### **Stationnement terrain des Maraults**

A ce jour, 2,50 € l'essieu par caravane habitable/jour. Il est proposé de maintenir ce tarif

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le maintien du tarif à 2.50 €.**

#### **Logement communal**

La commission a décidé d'appliquer une augmentation de 2.6 %, ce qui ferait à compter du 01/01/04 :

LINANT A	263.57 €
LINANT B	245.48 €
TURNY C (Rez de Chaussée)	205.00 €
POSTE Rez-de Chaussée	165.13 €
POSTE 1 <sup>er</sup> étage	240.73 €

Le logement de TURNY (1<sup>er</sup> étage) ne figure pas dans les augmentations. Celui-ci ayant été loué au 01/06, il sera augmenté chaque 01/06.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) l'augmentation des tarifs proposés pour les logements communaux à compter du 01/01/04.**

#### **Régie photocopies**

Considérant l'augmentation très modique, la commission a décidé de ne pas augmenter les tarifs des photocopies.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le maintien des tarifs actuels pour les photocopies.**

#### **2°/ ADEME – AGENCE DE L'EAU – VŒU DU CONSEIL GENERAL**

Le Président du Conseil Général s'est adressé à toutes les Mairies afin que celles-ci adoptent le vœu qui a été adopté par le Conseil Général concernant l'Agence de l'Eau et l'ADEME pour que le Conseil Général puisse intervenir auprès du Gouvernement afin de faciliter les relations entre les communes et ces agences en matière de subventions, problèmes techniques...

Madame le Maire fait lecture du vœu du Conseil Général :

« Le Conseil Général de l'Yonne demande :

- que les interventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'ADEME tiennent compte des spécificités locales présentées par les maîtres d'ouvrages publics en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets,
- que les dossiers de subventions soient pris en compte sur la base des critères en vigueur au moment de la date du dépôt des demandes de subvention et ne soient pas revus au gré des modifications des programmes,
- qu'une réponse rapide soit apportée aux demandes de financement déposées par les collectivités,
- que l'application de la M49 ne soit pas un alibi pour un désengagement de ces organismes en matière d'investissement.

Madame le Maire propose au Conseil de suivre le vœu du Conseil Général.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le vœu du Conseil Général.**

#### **3°/ AMENAGEMENT - GESTION DU CIMETIERE**

Madame le Maire indique qu'il existe des problèmes de gestion au niveau du cimetière et que beaucoup de lacunes pourraient conduire à de gros ennuis si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour gérer le cimetière dans de bonnes conditions.

Il est possible de faire appel au Groupe ELABOR, spécialisé dans la gestion des cimetières.

Une étude chiffrée a été faite par ce groupe.

But de cette étude :

- Sur le plan administratif, connaissance parfaite du cimetière concernant les inhumations (actuellement il n'y a pas de registres alphabétique et numérique afin de connaître l'emplacement d'une personne inhumée au cimetière de Turny)
- Règlement du cimetière
- Procédure de reprise : tombes en mauvais état qui nécessiteraient d'être reprises. Lancement de la procédure de reprise, procédure très longue qui répond à des règles très précises en matière de légalité.
- Création et mise à jour d'un registre des inhumés transférés dans l'ossuaire.

Faire appel à cette société aurait le mérite de refaire un plan du cimetière et de constituer les registres nécessaires à une gestion précise.

Dans le même temps, la possibilité de réaménager le cimetière et de créer un parking pourrait être étudiée. Madame le Maire demande aux membres de la commission qui ont rencontré un représentant du Groupe ELABOR s'ils souhaitent apporter d'autres informations.

Le devis porte sur :

: **L'inventaire sur le terrain du cimetière :**

· **pour un montant H.T. de 4 667.40 €**

- relevé géographique du terrain

- détermination état visuel des tombes

- situation de chaque emplacement (nature de la tombe...)

- numérotation

- mise en place de 2 registres : alphabétique et numérique

· La procédure de reprise avec les fournitures de matériaux nécessaires (petites pancartes...)

· pour un montant HT. de 3 365.00 €

**TOTAL POUR LES MISSIONS RETENUES : 8 032.40 € HT, soit 9 606.75 € TTC**

C'est une dépense qui peut, peut-être, passer en investissement, justifiée par un aménagement supplémentaire.

Madame CRUNELLE demande des précisions par rapport aux chapelles édifiées dans le cimetière.

Il lui est répondu que dans ce cas, il s'agit de plusieurs concessions qui sont achetées.

Monsieur CHOLLET précise qu'il existe des communes qui facturent les concessions au m<sup>2</sup> car la population a grandi et les espaces ont besoin d'être plus grands.

Madame le Maire indique qu'éventuellement une demande de subvention peut être faite mais qu'il ne faut pas trop y compter.

Monsieur CHOLLET pense que beaucoup de communes étant dans le même cas que la commune de Turny, cela peut pousser à l'obtention d'une subvention. Sujet à voir avec l'Association des Maires de l'Yonne.

Madame le Maire propose au Conseil de voter et d'inscrire la dépense en section d'investissement au chapitre 23-18.

**Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) de lancer l'étude par le groupe ELABOR pour un montant TTC de 9606.75 € et d'inscrire la dépense au chapitre 2318.**

Il est à noter l'arrivée de Monsieur Luc DELOUHANS à 21 H 30.

Madame le Maire rappelle que jusqu'à aujourd'hui 1/3 du produit de la vente des concessions était versé au C.C.A.S.

Maintenant l'intégralité peut être gardée par la commune.

Madame le Maire propose au Conseil de prendre une délibération afin que la recette des concessions de cimetière soit versée en intégralité à la commune, ceci afin de simplifier les écritures comptables et ajoute que la subvention du C.C.A.S. pourra être un peu augmentée en contrepartie.

**Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) qu'à compter du 01/01/04 l'intégralité de la recette des ventes des concessions dans le cimetière communal sera conservée par la commune.**

#### **4°/ ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SIER finance 50 % HT du montant des travaux, sachant que le plafond est limité à 11 000.00 €/an.

#### **1<sup>er</sup> projet – Eclairage public BAS-TURNY**

Changer le candélabre (qui sera éventuellement remis ailleurs) placé en face du lotissement pour être remplacé par un mât de 8 mètres.

COUT DES TRAVAUX 1

658.11 Euros TTC

Participation commune 50 % du H.T.

693.19 Euros + avance TVA : 271.73 €

Participation SIER 50 % du H.T.

693.19 Euros

## **2<sup>ème</sup> projet – Eclairage public ABORDS DE L'EGLISE**

Amélioration de l'éclairage aux abords de l'église (point noir derrière la poste). Rajout d'une lampe – travaux effectués en souterrain.

Pose de 4 lampes sur le parking en face de la Salle des Fêtes. Démontage d'une vieille lampe en bord de route près de ce parking puis transfert de cette lampe à la sortie de Turny, direction les Maraults. Remplacement de cette lampe par un nouveau lampadaire.

COUT DES TRAVAUX	16 808.05 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	7 026.78 Euros + avance TVA : 2 754.50 €
Participation SIER 50 % du H.T.	7 026.78 Euros

## **3<sup>ème</sup> projet – Eclairage public RUE STE-CATHERINE – LINANT**

COUT DES TRAVAUX	526.54 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	220.12 Euros + avance TVA : 86.29 €
Participation SIER 50 % du H.T.	220.13 Euros

## **4<sup>ème</sup> projet – Eclairage public ROUTE DE ST-FLORENTIN**

COUT DES TRAVAUX	526.54 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	220.13 Euros + avance TVA : 86.29 €
Participation SIER 50 % du H.T.	220.12 Euros H.T.

## **5<sup>ème</sup> projet – Eclairage public VERGER TENON**

Installation d'une lampe rue Verger Tenon

COUT DES TRAVAUX	534.80 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	223.58 Euros + avance TVA : 87.64 €
Participation SIER 50 % du H.T.	223.58 Euros

## **6<sup>ème</sup> projet – Eclairage public COURCHAMP**

A la sortie de Courchamp en direction de Neuvy-Sautour, dans le virage, installation d'une lampe.

COUT DES TRAVAUX	526.54 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	220.13 Euros + avance TVA : 86.29 €
Participation SIER 50 % du H.T.	220.12 Euros

## **7<sup>ème</sup> projet – Eclairage public L'HOPITAL**

Installation d'une lampe supplémentaire à l'entrée d'un chemin qui dessert deux pavillons à l'Hôpital.

COUT DES TRAVAUX	526.54 Euros TTC
Participation commune 50 % du H.T.	220.12 Euros + avance TVA : 86.29 €
Participation SIER 50 % du H.T.	220.13 Euros

Madame le Maire précise qu'il y a une ligne d'imprévus sur un seul devis pour un montant de 26.74 € TTC dont 11.18 € H.T. à la charge de la commune.

COUT TOTAL DES TRAVAUX TTC	21 133.86 €
PARTICIPATION COMMUNE 50 % DU H.T.	8 835.23 €
AVANCE TVA PAR LA COMMUNE	3 463.41 €
PARTICIPATION SIER 50 % DU H.T.	8 835.23 €

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) pour la réalisation de la totalité de ces travaux.**

## **5°/ ABRI BUS**

Il manque 3 abris bus sur le territoire communal : le lotissement de Turny, les Maraults et Courchamp. Différents devis ont été demandés dont un par correspondance.

Des abris bus achetés par correspondance ont été vus dans différentes communes et ceux-ci ne sont pas solides.

La commission a donc étudié les devis de GAILLARD RONDINEAU, LA FORET D'OTHE et M. LEJEUNE.

Les devis de GAILLARD RONDINEAU et de Monsieur LEJEUNE n'ont pas été retenus.

Le devis de la FORET D'OTHE a été retenu par la commission.

Il est décidé que l'ensemble de l'abri bus, y compris la dalle béton, doit être réalisé par la même entreprise. Madame le Maire fait lecture de la proposition chiffrée de la Forêt d'Othe.

#### **Lotissement et Les Maraults :**

. Abri bus posé par fournisseur 2 m X 1.60 m avec banc, couverture tuiles, sans la dalle 3 929.58 € TTC l'unité

2 abris bus sont prévus dans cette dimension.

#### **Courchamp :**

. Abri bus posé par fournisseur 0.70 m X 2 m avec banc, couverture tuiles, sans la dalle 3 340.43 € l'unité

TOTAL 11 199.59 € TTC posés par fournisseur (sans la dalle).

Les 3 dalles béton pour un montant de 2 125.44 € TTC

PRIX TOTAL DES 3 ABRIS BUS AVEC DALLES 13 325.02 € TTC

Il faudra se renseigner concernant une demande de subvention.

Madame le Maire propose au Conseil de passer au vote. Monsieur VIAUT ne participant pas au vote, celui-ci quitte la salle.

**Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la proposition de la FORET D'OTHE pour un montant total TTC de 13 325.03 €.**

#### **6°/ STATUTS DU SIVU SUD DE LA FORET D'OTHE**

A la demande de la Préfecture, les attributions du SIVU doivent être plus détaillées dans les statuts.

Le SIVU a obtempéré et chaque Conseil Municipal des communes concernées doit revoter les statuts.

Madame le Maire fait lecture de l'objet et des attributions du SIVU notés dans les nouveaux statuts.

**Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les nouveaux statuts du SIVU SUD DE LA FORET D'OTHE.**

Madame le Maire fait part au Conseil d'un courrier émanant de l'Association de Protection de l'Environnement, de la nature, des rus et ruisseaux de Venizy et des communes limitrophes dont le Président est Monsieur François GENREAU.

Cette association souhaite faire partie, à titre consultatif, du SIVU.

La commission a émis un avis défavorable. Le SIVU a également refusé sachant que les statuts du SIVU permettent de consulter des organismes ou associations extérieurs.

Madame le Maire demande au Conseil s'il souhaite voir l'Association de Protection de l'Environnement entrer au SIVU SUD DE LA FORET D'OTHE.

**Le Conseil vote :**  
3 voix pour (Mmes G. CORGERON, M. BEZANCON, A.M. CRUNELLE)  
7 voix contre  
1 abstention (M. Luc DELOUHANS)

#### **7°/ CONVENTION SDIS**

C'est une convention qu'il est demandé de signer afin de maintenir le Centre d'Intervention.

Elle permet de fixer les modalités d'intervention et de participation du SDIS au fonctionnement du C.P.I.

Cette convention engage la commune à avoir un C.P.I. aux normes au niveau équipement et humain.

Madame le Maire indique qu'il reste peu de choses à acquérir pour être aux normes, la présente mandature



ayant régulièrement investi depuis 3 ans dans le matériel nécessaire au C.P.I.

Il reste à acquérir des gilets de visibilité et 2 lots de protection contre les chutes.

En contrepartie, à compter du 01/01/04, le département prend en charge les vacations d'intervention des pompiers. Resteront à la charge de la commune les vacations pour les manœuvres.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la signature de la convention.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) et autorise Madame le Maire à signer la convention SDIS.

#### 8°/ SATURNISME INFANTILE

Considérant que 60 % du parc des constructions de l'Yonne date d'avant 1948, le Préfet envisage de prendre un arrêté concernant les zones d'exposition à risque au plomb notamment l'habitat construit avant 1948.

Le Préfet demande l'avis aux Conseils Municipaux.

La commission a émis un avis favorable à ce que le département de l'Yonne soit classé zone à risque.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) afin que l'ensemble du département de l'Yonne soit classé en zone à risque d'exposition au plomb en ce qui concerne l'habitat construit avant 1948.

#### 9°/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a 3 délibérations à prendre.

· La première porte sur les constructions de pavillons dans les zones non constructibles et la réalisation des voies et réseaux.

Une certaine catégorie de pétitionnaires peut construire dans les zones non constructibles à savoir un exploitant agricole près de ses bâtiments agricoles.

Sachant que cette situation est exceptionnelle, et qu'un seul pavillon ne pourra être construit dans ce secteur.

Madame le Maire propose au Conseil de prendre une délibération dans le sens qu'aucune prise en charge financière ne sera assumée par la commune concernant la réalisation de voies et de réseaux dans les **zones non constructibles** du plan d'occupation des sols..

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) cette mesure : Aucune prise en charge financière ne sera assumée par la commune concernant la réalisation des voies et des réseaux dans la zone NC du plan d'occupation des sols.

\* La deuxième porte sur la Fourrière du Sénonais.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de SAINT-LOUP D'ORDON au SIVU de la Fourrière du Sénonais.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'adhésion de la commune de ST-LOUP D'ORDON au SIVU de la Fourrière du Sénonais.

\* La troisième délibération porte sur l'acquisition d'un PC d'occasion pour la Mairie (bureau des Adjoints) en remplacement de l'ancien.

Madame le Maire indique que Monsieur GALLOIS s'est chargé de vérifier l'opportunité de cet achat qui porte sur la somme de 455.82 € TTC.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'acquisition d'un PC d'occasion pour un montant TTC de 455.82 € TTC à passer en investissement.

#### Informations

- La régie du terrain des Maraults a rapporté 2 556.00 € pour l'année 2003.

- Subventions obtenues: . 1 858.14 € pour le Jardin du Souvenir

(bloquées depuis 1998) . 2 118.74 € pour la Sacristie

- Forêt communale : vente d'une coupe de bois (parcelle 12) pour 15 700.00 € HT à Monsieur J.P. CHARLOIS.

- Information comptage nocturne avec phares : les 26/01/04, 02/02/04 et 09/02/04.
- Lecture d'un courrier émanant de Monsieur et Madame BLOYER de l'HOPITAL.

Madame le Maire reconnaît qu'en ce qui concerne les panneaux routiers, l'HOPITAL a été oublié. Cet oubli sera réparé cette année.

Pour ce qui est de l'assainissement pluvial de la Ruelle du Bouquet, Madame le Maire précise que lorsqu'une partie de la ruelle du Bouquet a été vendue à M. GUENOT, l'acte a bien été fait mais la vente porte sur une mauvaise parcelle. Dans l'état actuel de l'acte de vente, la commune ne peut donc réaliser les travaux. L'acte devra être régularisé au préalable. C'est un problème qui remonte aux années 90, le dossier pourrait être remis à un notaire aux fins de régularisation.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

- Madame CORGERON, en raison du mauvais temps actuel, pense qu'il serait bon que le chauffeur de car ait un portable. Monsieur GALLOIS précise que les réseaux sont très mauvais et qu'il est difficile d'appeler ou d'être joint sur la commune ou aux alentours. Avant de décider quoi que ce soit, Madame le Maire pense qu'il faudrait poser la question à l'intéressé.

- Monsieur DELOUHANS : - signale un nid de poule rue du Gravon, direction Courchamp qui doit être rebouché.

- demande où en sont la clôture et le préau de l'école primaire.

Il lui est répondu que ces deux points feront l'objet d'une réétude lors de la prochaine commission car, après renseignements pris, la commune en tant que personne morale, doit prendre un architecte pour la construction du préau.

- signale le mécontentement des parents concernant le sol des aires de jeux à la maternelle.

Un débat s'instaure entre la nécessité de mettre de la grève et de garder une bande de pelouse ou de se renseigner pour un sol adapté à ces aires de jeux.

- Monsieur CHOLLET demande si Madame le Maire a des nouvelles du moto cross. Il lui est répondu que non.

- Madame CRUNELLE suggère qu'il soit fait un bilan sur les travaux qui ont été faits, depuis leurs mandats, et ceux qui sont en attente.

Madame le Maire approuve cette suggestion et indique que ce sera fait sous forme de tableau.

- Madame CORGERON répertorie la réalisation des travaux en 2003 pour le bulletin municipal.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 15.

## **BENNES À MONSTRES**

Depuis mercredi 7 Juillet Linant, Le Fays et Turny ont une benne à monstres au même endroit que d'habitude.

### **COLLECTE AU PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS**

La collecte au porte à porte des encombrants se fera: **vendredi 8 octobre**

Nous vous rappelons que vous devez sortir les encombrants la veille au soir de la collecte.

### **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Durant la période estivale, jusqu'au 16 Septembre, il est procédé à deux ramassages par semaine: le lundi matin et le jeudi matin. Il vous est demandé de sortir vos poubelles la veille au soir.



# RÉSORPTION DES DÉCHARGES – RAPPEL

La circulaire du 23 février 2004 de la Ministre de l'Écologie et du Développement durable, rappelle la nécessité de mettre un terme à l'apport de déchets dans les décharges qui auraient dû être définitivement fermées le 14 juillet 2002, conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 1992.

Les communes sont donc invitées par les Préfets à prendre toutes les mesures nécessaires pour que toutes les décharges soient définitivement fermées le 31/12/2004, y compris les décharges privées. Seules les décharges bénéficiant d'une autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, peuvent fonctionner.

Il est, par ailleurs, interdit de déposer des déchets quels qu'ils soient (verts, encombrants, gravats, ordures ménagères) dans les lieux non autorisés.

Toute infraction peut donner lieu à procès-verbal et est amendable.

Nous sommes donc contraints d'emporter nos déchets, autres que ceux ramassés lors des collectes, au CET (Centre d'Enfouissement Technique), celui de DUCHY étant le plus proche de TURNY.

Cette obligation est valable pour tous, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises ou des collectivités.

La commune de TURNY dépose, elle aussi, ses déchets au C.E.T.

Même si cette démarche coûte cher (et la tendance ne risque pas de s'inverser), c'est avant tout un acte de civisme.

Il est évident que si certains indéclicats n'avaient pas jeté n'importe quoi n'importe où, les réglementations très strictes qui se mettent en place n'auraient pas été nécessaires.

Nos décharges campagnardes à déchets verts et gravats se sont remplies de micro-ondes, télévisions et autres machines qui feront parler de nous pendant des siècles. Alors pourquoi s'étonner de devoir payer la facture?

Néanmoins, quelques solutions existent déjà :

- pour les encombrants, la commune de TURNY fait procéder à un ramassage au porte à porte 2 fois par an et fait déposer des bennes à monstre 2 fois l'an également, dans le bourg et dans les hameaux du Fays et de Linant,

- pour les gravats propres (sans objets dangereux et matières polluantes) la Mairie peut occasionnellement vous indiquer un endroit où les déposer suivant ses besoins en voirie.

En ce qui concerne les déchets verts une solution est à l'étude.

Elle pourrait consister au broyage au porte à porte, avec la possibilité pour les habitants de conserver en vue du compostage ou de se débarrasser de leurs produits. Le projet pourrait aboutir en 2005.

Ensemble, protégeons notre planète.

MCH

## CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré se déroulera à la salle des fêtes de TURNY du lundi 19 au vendredi 23 Juillet

## CALENDRIER DES FÊTES

Mardi 13 Juillet :	Retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice bal
Jeudi 14 Juillet :	Jeux gratuits et concours divers Vin d'honneur
Vendredi 23 Juillet :	Festival en Othe à la salle des fêtes : « un certain trio »
Dimanche 1 <sup>er</sup> Août :	Moto-Cross au Fays
Dimanche 21 Août :	Rallye promenade auto moto des Amis du patrimoine et du site de Turny
Samedi 23 Octobre :	Moules/frites et bal des pompiers
Samedi 18 Décembre :	Spectacle de Noël des enfants
Dimanche 9 Janvier :	Galette des rois

# HALTE AUX AGRESSIONS SUR PERSONNE ÂGÉE

## AIDEZ LA GENDARMERIE A VOUS PROTÉGER

### PRÉVENTION

Les personnes âgées sont trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. L'isolement est un facteur d'insécurité. N'oubliez pas votre rôle important - et celui de votre famille et de vos voisins - Soyez vigilant, solidaire, et faites preuve de civisme.

Pour la sécurité de nos aînés, dans de nombreux cas réels vécus, l'application des mesures suivantes et conseils pratiques aurait permis d'éviter un préjudice conséquent.

### RECOMMANDATIONS LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS

#### Règles de sécurité passive :

- . Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous ou dans le jardin,
- . Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable avec entrebâilleur (jour et nuit),
- . N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés,
- . Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou la boîte aux lettres,
- . Si vous perdez vos clés, faites changer rapidement la serrure,
- . Ne dites jamais au téléphone que vous vivez seul, même pour un sondage, ne le laissez pas apparaître sur votre porte ou boîte aux lettres,
- . Faites installer un téléphone près de votre lit,
- . Signalez votre absence à la gendarmerie - Dans le cadre de l'opération « TRANQUILLITÉ VACANCES » des tournées de surveillance sont programmées en collaboration avec la mairie.

#### Règles de sécurité active:

- (elles s'appliquent généralement aux démarcheurs qui se présentent pour rénovation, nettoyage de toiture, élagage ou bien faux employés EDF-GDF, France télécom, faux policiers ou gendarmes) :
- . À moins de connaître les personnes que vous attendez ne les laissez pas rentrer, parlez depuis la fenêtre,
  - . Demander une pièce d'identité ou une carte professionnelle même si la personne porte un uniforme,
  - . Vous voulez faire des travaux? un contrat écrit doit être établi. Au moment de la signature, ne soyez pas seul(e), ne signez pas de document antidaté ou peu explicite. Vous ne devez jamais verser d'argent, ne faites pas débiter les travaux car tout démarchage à domicile implique un délai de 7 jours de réflexion,
  - . Méfiez vous de la vente directe, hormis la tournée des commerçants locaux que vous connaissez (boucher ou boulanger) ce type de vente est interdite.

### RECOMMANDATIONS LORSQUE VOUS SORTEZ DE CHEZ VOUS

- . Lorsque vous retirez de l'argent à la banque, soyez accompagné(e),
- . Ne laissez jamais votre code avec votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Nul n'a le droit de demander votre numéro de carte bancaire ni même votre code secret par téléphone,
- . En cas de problème au distributeur, méfiez vous des personnes proposant leur aide. Ne refaites pas votre code en leur présence, ne donnez pas votre code,
- . Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert, tenez votre sac en bandoulière.

### RÉACTION

Dès la commission d'un fait, ou simple témoin, avisez aussitôt le 17,  
Le centre opérationnel de la gendarmerie a la capacité de diffuser rapidement l'information à toutes les unités de gendarmerie et de police du département de jour comme de nuit.

L'urgence est d'abord la diffusion des faits commis à votre préjudice  
Les gendarmes de votre secteur sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles.

## LE VERRE, UN SUJET QUI NOUS FACHE

*Nous sommes nombreux à trier nos déchets, conscients de la nécessité de protéger notre environnement pour nous-mêmes mais aussi pour laisser aux générations futures une planète vivable.*

Voici quelques années, des méthodes simples de tri sélectif avaient été mises en place dans beaucoup de communes. C'est ainsi qu'à Turny, nous disposons de quelques « points propreté » où bennes à verre, à papier et à plastique permettaient à tous de déposer leurs déchets recyclables. Les habitudes se sont installées et pour beaucoup d'entre nous, trier est devenu naturel.

Cependant, au fil du temps, nous produisons de plus en plus de déchets et malgré les réflexions menées et les décisions prises, le recyclage reste un réel problème.

C'est ainsi que les communes qui n'ont pas su se lier par des contrats solides notamment en ce qui concerne la récupération du verre ont été laissées « au bord du chemin » sans même être averties.

Cela a été le cas pour la majorité des communes du canton dont TURNY, qui s'inquiétant de ne plus voir les bennes à verre vidées, se sont entendu répondre que les verriers, en position de quasi-monopole, avaient trop de verre à recycler, qu'éventuellement on voulait bien les en débarrasser, mais qu'en aucun cas le verre ne serait récupéré mais conduit directement au Centre d'Enfouissement Technique de Duchy où il serait simplement enfoui avec les autres déchets.

Certaines communes ont accepté cette solution. A TURNY, nous avons préféré interdire le dépôt des verres. Il nous a semblé, en effet, malhonnête de laisser croire à ceux qui trient, que leur verre serait effectivement recyclé, alors que ce n'est absolument pas le cas.

### Alors que faire ?

#### Peut-être une solution pour les entités de plus de 2 000 habitants.

Les élus du Canton se sont donc rassemblés et ont créé un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) dépassant largement les 2 000 habitants dont l'objet est de se consacrer à la collecte et au traitement des déchets des communes adhérentes.

9 communes ont décidé d'y adhérer (Bellechaume, Briennon/Armançon, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy en Othe, Turny et Venizy).

Des contacts ont été noués avec ADELPHÉ, société agréée par les Pouvoirs Publics, susceptible de nous aider tant sur la mise en place du tri sélectif que d'un point de vue financier.

Un retard a été pris et la dissolution des communes de Briennon/Armançon et Paroy, en janvier 2004, n'a rien arrangé. Sachez que dès octobre 2003, la commune de TURNY a désigné ses élus pour représenter notre commune au sein de ce syndicat. Mais il faut encore travailler avant d'aboutir.

Bien malin celui qui aujourd'hui saurait arrêter une date de début d'activité pour le SIVU.

Sachez et comprenez qu'à lui seul votre Conseil Municipal n'obtiendra aucune amélioration.

La solution est entre les mains du SIVU, qui doit s'intégrer dans un nouveau système économique et composer avec les géants du recyclage qui, au gré de leurs besoins en matière première, notamment le verre, font la pluie et le beau temps.

MCH

## LES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

L'association des amis du Patrimoine et du Site de Turny organisera son traditionnel Rallye-promenade

**le samedi 21 Août prochain**

C'est là l'occasion de passer une journée de détente et de découverte de la région.  
Pique nique le midi sorti du sac et repas possible le soir à la salle des fêtes de Turny,  
lots à toutes les équipes.

**Rendez-vous le 21 Août, 8h30** à la salle des fêtes, inscriptions sur place.

Renseignements au 03 86 35 06 93

GC

# VOYAGE EN ANGLETERRE

*Comme tous les deux ans, l'AFR du Créanton a effectué son voyage en Angleterre. Celui-ci s'est déroulé cette année du lundi 26 au jeudi 29 avril.*

Le départ a eu lieu dans la bonne humeur le dimanche soir vers minuit. 23 personnes participaient à ce voyage soit 10 adultes et 13 enfants. Après une traversée très rapide entre Calais et Douvres, nous sommes arrivés à Londres en fin de matinée.

Le beau temps-nous a permis de pique-niquer dans Saint-James Park parmi les oiseaux, les écureuils gris, les canards et autres animaux. Puis en parcourant à pied les rues de Londres, nous avons admiré tous les monuments réputés : Big Ben, The House of Parliament, London Bridge... À Buckingham nous avons assisté à un événement particulier avec le défilé de tous les Corps des Gardes de la Reine. Puis nous avons repris notre car pour descendre vers Portsmouth où nous attendaient nos familles d'accueil.



*Le château de Beaulieu et son musée de l'automobile*

Après une nuit de repos nous nous sommes retrouvés le mardi matin pour nous rendre à Beaulieu dans la New Forest où nous nous avons passé la journée. Beaulieu est un lieu historique appartenant à la même famille depuis 1538. Mercredi, nous avons repris le car en direction de Winchester afin de visiter sa magnifique cathédrale. Malgré un temps incertain, nous avons pique-niqué dans les jardins avant de nous rendre à l'endroit où se trouve la fameuse « table ronde du Roi Arthur ». Nous avons ensuite fait du shopping dans les rues de la ville, moment que les enfants adorent car il peuvent se confronter directement à la vie anglaise. Puis retour le jeudi vers la France dans une très bonne ambiance et beaucoup de rires. Ce voyage est toujours très apprécié des enfants autant que des adultes car il permet un certain rapprochement. Merci à tous les participants, aux deux chauffeurs de « Prêt à Partir » qui avec leur bonne humeur ont contribué à la réussite de ce voyage.

*Marie Claude FRAY*

## CLUB DE L'AMITIÉ

Madame, Monsieur,  
À l'occasion de la fête du 14 Juillet de Turny, le club de l'Amitié tiendra son stand tombola et travaux à la salle des fêtes, venez nombreux, nous vous en remercions d'avance. *Le bureau*

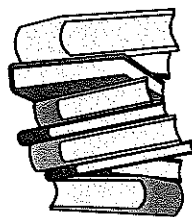
### DON DE LIVRES

La commune de Turny remercie Madame Louissette ROYER et Monsieur Jacques PAZERY pour les dons de livres qu'ils ont faits à la bibliothèque.

## BIBLIOTHÈQUE DE TURNY

**Horaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2004 :**

Mardi, Mercredi, Jeudi : 10h30 – 12h ; 14h00 – 18h00  
le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> Samedi de chaque mois : 10h00 – 12h00 ;  
14h00 – 18h00



**Nombre de volumes en stock :**

Romans adultes poche : 303  
Romans adultes : 836  
Policiers adultes : 294  
Documentaires adultes : 618  
Biographies : 114

**Nombre d'inscrits :**

101 pour le prêt de CD  
146 pour le prêt de livres  
les élèves des deux écoles

Albums enfants : 430  
Documentaires enfants : 204  
Romans contes enfants : 184  
Bandes dessinées enfants : 122


# FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET



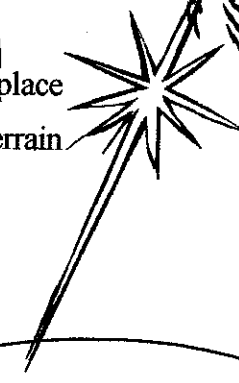
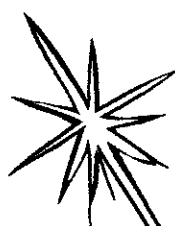
**13 JUILLET**



**22H : Retraite aux flambeaux** : départ place de la mairie suivie du **feu d'artifice** au terrain des Maraults




**22h 30 : Bal** à la salle des fêtes avec l'orchestre **GÉNÉRATION 90**



A l'issue du feu d'artifice les enfants pourront rendre leur bâton en échange d'un Carambar







**14 JUILLET**


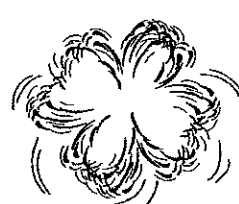


**Dès 13h30 :**  
**concours de boules**

**À partir de 14h :**



Pêche à la ligne  
Chamboule-tout  
Lapinodrome  
Pêche à la truite  
Course à l'œuf  
Coupe-ficelles  
Tir à la carabine  
Casse-noix  
Enfonce-clous  
Loterie des Dames  
Jeu de palets



Vente d'enveloppes gagnantes par le Club de l'Amitié

**VENEZ NOMBREUX VOUS DIVERTIR**

**18h :** Tirage de la loterie des dames  
Remise des prix des concours  
Vin d'honneur

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2004

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Charles LEFEVRE, Yannic SANTANDREU.

**Etaient absents excusés** : Madame Anne-Marie CRUNELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Claude HUGOT, Monsieur Gilles VIAUT.

**Secrétaire de séance** : Madame Michèle BEZANCON.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2004 par Madame HENNON.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

### SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire indique que tous les sujets ont été vus en commission sauf l'achat d'un isoloir et d'un miroir.

#### 1/ SUBVENTIONS DIVERSES

La commission des finances propose l'attribution des subventions suivantes :

A.D.M.R.	160,00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00€
CROIX ROUGE	160,00€
FIBROMYALGIE	80,00€
SCLEROSE EN PLAQUE - NAFSEP	80,00€
COMITE DEVELOPPEMENT PAYS D'OTHE (CDPO)	235,20€
P.E.P. 89	80,00€
CLUB DE L'AMITIE	230,00€
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	230,00€
CLUB MOTO	230,00€
SOCIETE D'ARCHEOLOGIE	80,00€
SOINS A DOMICILE	119,52€
C.I.F.A.	280,00€
C.F.A.	210,00€
CENTRE DE LOISIRS	1 724,80€
FRC/NEURODON (Fédération de la Recherche sur les Maladies du Cerveau)	80,00€
FOURRIERE DU SENONAI	433,54€
SIVU du CREANTON	306,12€
AFLIP DE STE-COLOMBE	33,60€

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'attribution des subventions ci-dessus.

#### 2/ VOTE DES 4 TAXES

La commission n'a pas souhaité modifier les taxes par rapport à celles de l'année dernière qui étaient de :

Taxe d'habitation :	8,20 %	Taxe foncière sur bâti :	12,10 %
Taxe foncière sur non bâti :	44,80 %	Taxe professionnelle :	11,00 %

Ce qui procurerait un produit fiscal de 153 726,00 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) les taux suivants pour les taxes :

Taxe d'habitation :	8,20 %	Taxe foncière sur bâti :	12,10 %
Taxe foncière sur non bâti :	44,80 %	Taxe professionnelle :	11,00 %

#### 3/ CONTRAT ORDURES MENAGERES

Madame le Maire l'a expliqué en commission. Cette taxe va considérablement augmenter cette année et c'est le cas pour toutes les communes.

La société proposait de passer de 35 815.54 € TTC à 46 406.35 € TTC. Madame le Maire a réussi à obtenir une réduction de 2 000.00 €, soit 44 014.35 € TTC.



Monsieur LEFEVRE signale qu'une entreprise de Turny dépose, chaque dimanche soir, une quantité importante de déchets propres à son entreprise. Ces déchets n'étant pas des ordures ménagères, il demande à ce que l'intéressé soit contacté afin de lui préciser que le ramassage des ordures ménagères ne concerne que les déchets des ménages et ceux des entreprises dont la quantité est inférieure à 50 litres par jour et par immeuble. Il pense que le prix proposé pour la collecte tient compte du tonnage et qu'il serait possible de réaliser des économies grâce au tri sélectif et à une éventuelle baisse de tonnage.

Il demande à se faire communiquer le tonnage de la commune par la société COVED - STS.

Madame le Maire répond qu'il sera envoyé un courrier à l'intéressé et que la demande sera faite à la société.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le contrat à hauteur de 44 014,35 € TTC.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec la Société COVED - STS.**

#### **4/ COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire indique que le compte de gestion a été examiné en commission.

Madame le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2003 arrêtés par le Trésorier et qui correspondent à ceux du compte administratif du Maire.

Résultats de l'exercice 2003

- Section d'investissement :	recettes nettes	206 266,39€
	dépenses nettes	108 739,04€
	<b>excédent de</b>	<b>97 527,35 €</b>
- Section de fonctionnement	recettes nettes	494 616,60€
	dépenses nettes	507 560,34€
	<b>déficit de</b>	<b>12 943,74 €</b>

Total des sections exercice 2003 excédent de 84 583,61 €

Résultat de clôture

. résultat à la fin de l'exercice 2002	- investissement :	-91 853,60€
	- fonctionnement :	396 241,14€
. résultats clôture exercice 2002		304 387,54€
. part affectée à l'investissement 2003		174 623,63€
. excédent investissement 2003		97 527,35€
. déficit fonctionnement 2003		- 12 943,74€
. résultat excédentaire		84 583,61€
Résultat de clôture 2003		214 347,52€

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Le Conseil vote le compte de gestion 2003: 8 voix pour**

**4 voix contre (A.M. Crunelle, Cl. Hugot,  
J.C. Lefevre, Y. Santandreu)  
0 abstention**

#### **5/ COMPTE ADMINISTRATIF**

Madame le Maire indique que le compte administratif a également été étudié en commission des finances.

Madame le Maire laisse le soin à Monsieur GALLOIS, Adjoint aux finances, de présenter le compte administratif et quitte la salle.

. Résultat de clôture 2003	214 347,52€
. Fonctionnement déficitaire de	- 12 943,74 €
. Investissement excédentaire de	97 525,35 €
. Résultat reporté exercice 2002	221 617,51 €
. Solde d'investissement 2002	- 91 853,60 €

Monsieur Stéphane GALLOIS demande si les membres du Conseil approuvent les comptes tels qu'ils ont été présentés.

**Le Conseil vote le compte administratif 2003 : 7 voix pour**

**4 voix contre (A.M. Crunelle, Cl. Hugot,  
J.C. Lefevre, Y. Santandreu)**

## 6/ AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire propose au Conseil d'affecter au compte 1068 la somme de 489,07 € et au compte 002 la somme de 208 184,60 € et précise que cette affectation est proposée par le Receveur Municipal.

**Le Conseil vote** : **8 voix pour**  
**4 voix contre (A.M. Crunelle, Cl. Hugot,**  
**J.C. Lefevre, Y. Santandreu)**

Monsieur CHOLLET demande aux personnes qui votent contre à quel compte ils proposent d'affecter les résultats.  
Monsieur SANTANDREU lui répond qu'il vote contre car il n'a pas eu le temps d'étudier les chiffres.  
Madame CORGERON remarque que dans ce cas s'abstenir eut été plus logique.  
Madame BEZANCON précise que voter contre apparaît comme un désaveu alors qu'il s'agit d'un manque d'information.  
Madame le Maire propose de passer au sujet suivant

## 7/ BUDGET PRIMITIF 2004

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget au chapitre que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

**Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) de voter le budget primitif 2004 au chapitre.**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes :	714 562,00€
- en investissement, dépenses et recettes :	296 619,00€

Madame le Maire donne lecture des propositions de la Commission des Finances pour le budget de l'année 2004, chaque conseiller ayant été destinataire du document.

### Fonctionnement

#### Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	265 618,00€
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	231 500,00€
- Chapitre 065 : Charges de section courante	84 207,00€
- Chapitre 066 : Charges financières	10 000,00€
- Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	31 395,00€
- Chapitre 068 : Dotation aux amortissements	714,00€
- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	221 671,00€
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	7 748,00€
- Chapitre 023 : Virement à section d'investissement pour équilibrer	83 380,00€

#### Recettes

- Chapitre 013 : Atténuations de charges - Remboursement	54 690,00€
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	63 000,00€
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	207 740,00€
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	159 963,00€
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	20 900,00€
- Chapitre 076 : Produits financiers	5,00€
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	80,00€

Monsieur LEFEVRE demande s'il y a des affouages. Il lui est répondu que rien n'est prévu cette année et qu'il convient de trouver un système de façonnage et de distribution convenable avant d'envisager d'en distribuer à nouveau.

Madame CORGERON s'étonne d'une telle différence au chapitre 70 article 70878. Madame le Maire précise que le réalisé 2003 correspond au curage du rû.

En ce qui concerne :

la voirie : Prévu 50 000,00 € en prévision notamment des enduits des routes communales.

charges du personnel : marge de + de 10 %. + 4 mois de salaire équivalent pour pourvoir au remplacement éventuel de l'ATSEM qui bénéficiera probablement de 4 mois de congés rémunérés en fin d'année afin de récupérer des heures supplémentaires depuis 1998.

Madame le Maire regrette l'incidence financière que cette régularisation aura sur le budget alors que cette situation remonte au mandat précédent.

Augmentation importante des cotisations d'assurance du personnel due aux arrêts maladie prolongés.

Monsieur FOUCHER demande ce que regroupent les contributions aux organismes de regroupement, chapitre 65, article

6554. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un passif des années antérieures non réglé au collège de St-Florentin ainsi que les frais de scolarité dus à Chailley.

Monsieur LEFEVRE tient à préciser qu'il avait été refusé de payer car les communes n'avaient pas été concertées concernant les travaux qui avaient été faits au collège et ajoute que le collège prévoit encore de gros travaux et qu'il est à nouveau possible que les communes ne soient pas concertées.

Monsieur LEFEVRE demande à quoi correspond le réalisé 2003 pour l'article 778 au chapitre 77. Madame le Maire lui répond qu'il s'agit du remboursement des indemnités indûment payées aux adjoints de la précédente municipalité.

#### Investissement

Lecture des dépenses et recettes est faite.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
		Résultat clôture antérieur reporté 5 673,00 €	
- Rénovation aménagement Mairie	70 000,00 €	Subv. 15 978,00+15 978,00+5 000,00 €	
- Portail salle des Fêtes	3 210,00 €		
- Ecole (clôture, préau, cuisine pédagogique)	39 900,00 €	Subv. 8 657,00+ 10 000,00 €	
- Médiathèque	2 000,00 €	Subv. 500,00 €	
- Cuisine salle des fêtes	17 000,00 €	Subv. 5 100,00 €	
- Sono	3 500,00 €	Subv. 1 050,00 €	
- Barrière sécurité chemin des Lairies	5 000,00 €	Subv. 1 000,00 €	
- Route la Roche (VC9)	11 200,00 €	Subv. 1 864,00 €	
- Entrée garagiste (Bas-Turny)	10 400,00 €	Subv. 1 725,00 €	
- Mobilier école	3 200,00 €		
- Le Fays – démolition transfo	36 625,00 €		
- Panneaux routiers	900,00 €	Subv. 180,00 €	
- Abris bus	13 500,00 €	Subv. 5 400,00 €	
- Forêt	13 612,00 €		
- Renforcement eau potable les Maraults	4 400,00 €		
- Eclairage public Bas Turny	1 200,00 €	Commune 1 200,00 €	
- Eclairage public hameaux	12 300,0 €		
- Frais d'étude ELABOR (cimetière)	9 700,00 €		
- Travaux cimetière	4 700,00 €		
- Emprunts	19 000,00 €		
Restes à réaliser			
- Informatique	1 088,00 €	Autres subventions 4 060,00 €	
- Mobilier église	2 200,00 €	Subv. Département. 5 048,00 €	
- Réfection pont chemin des Lairies	4 804,00 €		
- Enfouissement réseau EP Bas Turny	7 180,00 €		
		<u>Emprunts à prévoir pour équilibrer</u> : 113 085,00 €	
		<u>Affectation résultat 2003</u> : 489,00 €	
		<u>F.C.T.V.A</u> 11 252,00 €	

Virement section fonctionnement 83 380,00 €

Monsieur LEFEVRE demande des précisions quant aux emprunts, les taux envisagés, la durée...

Madame le Maire précise que c'est seulement un projet qui pourrait être mis en œuvre si tous les investissements inscrits au BP 2004 étaient réalisés en 2004, les factures reçues et payées avant le 31/12/2004. Cette ligne d'emprunts est nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif mais ne sera probablement pas utilisée. Il est néanmoins nécessaire d'inscrire tous les travaux même ceux qui dépendent d'autres maîtrises d'ouvrages.

Monsieur HUGOT pense que cela fait beaucoup d'investissements à mettre en œuvre.

Avant de passer au vote, Madame le Maire précise que c'est un budget primitif prévisionnel qui peut être modifié par des décisions modificatives ou par un budget supplémentaire et que toutes les dépenses d'investissement doivent être délibérées au cas par cas.

Madame le Maire demande de passer au vote du budget qui vient d'être présenté au Conseil sachant qu'il est voté au chapitre.

**Le Conseil vote**      **pour : 8 voix**  
                           **contre : 1 voix. A.M.CRUNELLE,**  
                           **abstention : 3. Cl. HUGOT, J.C. LEFEVRE, Y. SANTANDREU**

## 8/ PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le percepteur nous demande de prendre une délibération pour annuler une créance de 6,07 € et de l'inscrire au budget. En effet, vu le montant de la somme, la commune n'engagera pas de poursuites.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'annulation de la créance pour un montant de 6,07 €, les crédits correspondants étant inscrits au budget primitif.**

## 9/ VACATIONS MANŒUVRES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Depuis le 01/01/04, la vacation « intervention » est prise en charge par le S.D.I.S. Il reste à la charge de la commune les manœuvres.

L'arrêté ministériel du 27 janvier 2004 publié au Journal Officiel du 25 février 2004 a fixé le taux des vacations horaires versées aux sapeurs pompiers volontaires à compter du 01/01/04 à :

Caporaux	: 7,24 €
Sapeurs	: 6,74 €

Normalement, les vacations des manœuvres sont indemnisées à hauteur de 75 %.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le tarif suivant :

Caporaux	5,43 €
Sapeurs	5,05 €

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) les taux de vacation des manœuvres proposés à savoir : Caporaux : 5,43 € - Sapeurs : 5,05 €**

## 10/ ACHAT SONORISATION EGLISE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GALLOIS, Adjoint au matériel.

Celui-ci explique qu'il a été envisagé en commission du matériel d'acquérir du matériel de sonorisation utilisable dans l'église, à la salle des fêtes et à l'extérieur.

Un cahier des charges a été fixé : 1 micro sans fil, 1 micro fil, 4 hauts parleurs, utilisation simple, matériel transportable et non fragile.

Monsieur DELOUHANS prend la parole et donne des explications détaillées quant au fonctionnement du matériel et aux propositions des 3 fournisseurs qui ont été contactés.

. NEXTRECORD	:	}	matériel ne convenant pas du tout en église
. AUDIO PRO	:	}	
. MEGA HERTZ	:		Proposition plus sérieuse, matériel très compétitif, bon suivi maintenance, matériel évolutif.

Il s'agirait d'un flight case vec éléments encastrés à l'intérieur, lecteur CD, simplicité d'utilisation, 2 X 30 m de câbles, ampli 2 X 200 watts, enceintes pieds télescopiques (son diffusé en hauteur), plateau roulettes.

Tarif : 3 291,89 € TTC, arrondi à 3 500,00 €.

Garantie 1 an pièces et main d'œuvre pour toute utilisation normale du matériel.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de subvention au Conseil Général et de demander une dérogation pour l'acheter avant l'arrêté de subvention.

Il faudra choisir 3 personnes responsables du matériel pour le suivi avant et après utilisation.

Il est demandé au Conseil de voter pour l'acquisition de ce matériel et d'autoriser Madame le Maire à monter un dossier de subvention.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'acquisition d'un matériel de sono pour un montant TTC de 3 500,00 € et autorise Madame le Maire à monter un dossier de subvention.**

## 11/ CONVENTION SIER

Madame le Maire indique qu'une convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée avait déjà été votée pour 2003. Il y a lieu que la convention soit renouvelée tous les ans pour donner mandat au S.I.E.R.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour signer la convention.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) et autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'année 2004 avec le S.I.E.R.**

**12/ ADHESION VITAVIE 2004**

Madame le Maire informe le Conseil que :

- l'adhésion annuelle est de 76,22 €
  - participation de 0,15 € par habitant, soit 122,70 €
- Soit adhésion totale : 198,92 €

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention.

**Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) charge Mme le Maire de signer la convention.**

**13/ ACHAT PANNEAUX ROUTIERS**

- l'HOPITAL

Il est prévu d'acheter un panneau enfant (bleu) + panneau triangulaire.

- LES THUREAUX

Il est prévu d'acheter un panneau pour signaler le hameau.

- 2 PANNEAUX STATIONNEMENT BUS pour les nouveaux abris bus de Courchamps et du lotissement.

plus supports et accessoires.

Devis d'un montant de 857,90 € TTC. Subvention possible à recevoir.

Madame BOURGOIN demande qu'il soit prévu pour l'année prochaine les panneaux enfants dans les 2 sens. Il en sera reparlé.

La D.D.E a été sollicitée pour faire un arrêté de « céder le passage » concernant le croisement du Bourget.

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'acquisition de panneaux routiers pour un montant TTC de 857,90 € TTC et charge Mme le Maire de monter un dossier de subvention.**

**14/ TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES BASTURNY**

Madame le Maire indique qu'il reste à enfouir les fils téléphoniques pour un montant total de 2 992,00 € HT.

Il en coûterait à la commune 964,00 € HT.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer le devis pour continuer les travaux.

**Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) donne l'autorisation à Madame le Maire de signer le devis pour un montant de 964,00 € HT à la charge de la commune.**

**15/ TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire fait lecture des travaux étudiés par la commission et à payer sur la section du fonctionnement s'ils sont retenus.

Devis C425-04-1

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| - VC 14 – RD 129 – Cimetière.                 | 5 202,00 € HT                     |
| (Carrefour M. ADE jusqu'au stop des VARENNES) |                                   |
| - Route de St-Mathieu - Fays                  | 3 470,00 € HT                     |
| - Rue d'en Haut - Courchamps                  | 1 655,00 € HT                     |
| - Rue du Magoula – Courchamp                  | 1 725,00 € HT                     |
| - Chemin + place du lotissement               | Non retenu- Fait par nos soins    |
| - VC5 Linant                                  | 1 880,00 € HT SANS ENDUIT         |
|   | (variante avec enduit 7 808,00 €) |
| - Ruelle du Cognat – Linant                   | Non retenu – Fait par nos soins   |
| - VC 8 – Fays                                 | Non retenu – Fait par nos soins   |
| - VC 15 Linant – cimetière                    | Non retenu – Fait par nos soins   |
| - VC 13 – RD 129 – Chemin de Ronde            | Non retenu – Fait par nos soins   |
| - Chemin du Moulin Neuf                       | Non retenu – Fait par nos soins   |

Madame le Maire demande si le Conseil souhaite suivre la commission dans les devis retenus.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour retenir les travaux décidés par la commission pour un montant total HT de 13 932,00 € HT, le VC 5 étant retenu pour 1 880,00 € HT sans la variante.**

Madame le Maire fait lecture des travaux qui seront à payer en investissement s'ils sont retenus.

- VC 9 Linant 11 147,92 € TTC possibilité d'obtenir une subvention.

La commission a donné un avis favorable. La DDE consultera des entreprises, ce qui donnera lieu à une deuxième délibération pour le choix des entreprises.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour retenir les travaux du VC 9 à Linant pour un montant de 11 147,92 € TTC.**

- Voie d'accès à un futur garage au Bas-Turny: 10 315,50 € TTC

Madame le Maire souhaite délibérer sur le principe pour la réalisation des travaux et non pas pour les commander. Il est entendu que les travaux ne seront réalisés que lorsqu'on aura la certitude que le garagiste va s'installer au Bas-Turny.

**Le Conseil vote 8 voix pour**  
- 4 abstentions A.M. Crunelle, Cl. Hugot, J.C. Lefevre, Y. Santandreu

#### **16/ QUESTIONS DIVERSES**

- Il est prévu d'acheter un miroir pour le Saudurant (qui sera remboursé par J.M. FOUCHER) pour un montant TTC de 326,51 €.

Monsieur FOUCHER ne prend pas part au vote.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'achat d'un miroir pour le Saudurant pour un montant TTC de 326,51 € à refacturer à Monsieur FOUCHER.**

- Suite à la dernière révision électorale, la commune est passée de 597 électeurs à 602 électeurs. Or la réglementation prévoit de disposer d'un isoloir par tranche de 300 électeurs. Il convient donc d'acquérir le 3<sup>ème</sup>. Trois entreprises de vente par correspondance ont été contactées pour un montant, port compris, non négocié de 251,72 € à 316,00 € TTC.

Madame le Maire en profite pour rappeler aux conseillers qu'il est souhaitable que ceux-ci participent au dépouillement.

**Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'achat d'un isoloir pour un montant TTC de 251,72 €.**

- Demande du moto club pour pouvoir utiliser les parcelles communales ZX 49 et 58 pour sa compétition du 01/08/04. D'habitude la commune donne son accord.

**Le Conseil vote pour donner l'autorisation d'utilisation du terrain au moto club : 11 voix pour**  
**1 abstention J. Chollet**

Monsieur CHOLLET informe le Conseil qu'il s'abstient car le moto club utilise actuellement une parcelle voisine communale sans avoir eu l'autorisation.

#### **Informations:**

- Il a été recruté depuis le 01/04/04 Monsieur Ludovic MEYER en contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable 1 fois pour pourvoir notamment au remplacement de Monsieur JUSTIN en arrêt maladie et au surcroît de travail dû aux tontes.

- Démission du corps de sapeurs pompiers volontaires de Monsieur Fabien DESVAUX pour cause de déménagement.

- Suite à la demande de Madame CRUNELLE au dernier Conseil, il a été fait un bilan de ce qui a été voté et réalisé concernant les investissements au cours du présent mandat. Distribution aux membres du Conseil de ce bilan qui sera envoyé à Madame CRUNELLE avec le procès-verbal de la présente réunion.

Ce bilan reprend point par point les décisions du Conseil Municipal et leurs réalisations, soit :

84 délibérations d'investissement votées ou contrats demandés.

72 réalisées.

12 non réalisées sont

- soit refusées
- soit en cours
- soit différées
- soit soumises à services extérieurs

Refus . refus contrat BUISSON CANO mise en service chaufferie Salle des Fêtes

En cours . travaux école : préau, clôture : étude à finir

- . réfection registres état civil
- . main courante
- . aménagement cimetièrre
- . aménagement Mairie : attente derniers devis suivant projets arrêtés

Différées . cuisine pédagogique reportée par le CM le 15/05/03  
 . travaux atelier communal – porte différés par le CM le 30/01/03

**Soumises à services extérieurs**

- . Vitraux : attente des services pour avis et suivi
- . Travaux forêt communale : maîtrise O.N.F.
- . Assujettissement régime forestier « Les Gueules de Loup » en cours ONF
- . Renforcement les Maraults : maîtrise Syndicat

- Transmission d'un courrier aux membres du Conseil de Monsieur CHIGNARDET du 20/02/04 concernant les chemins communaux.

- Le Centre de Loisirs sera présent à Turny du 19 juillet au 23 juillet 2004.

- Fête patronale : Madame BOURGOIN prend la parole et confirme la présence de l'école du cirque et des poneys. A du mal à aboutir en ce qui concerne les quads. Buffet pour 11 €.

- Festival en Othe : Assemblée Générale le 13 avril 2004 à 18 H 30.

Il propose cette année un 14 juillet pas comme les autres. A voir autre thème car le 14 juillet reste communal.

- Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont toujours intéressés pour recevoir toutes les convocations de toutes les commissions alors même que certains conseillers n'y sont pas inscrits.. Il lui est répondu que oui et il est même demandé à ce qu'elles soient envoyées plus tôt.

- Madame CORGERON informe le Conseil que le lavoir des « Gueules de Loup » a subi des graffitis et demande si le Conseil est d'accord pour que l'Association du Patrimoine et du Site le fasse nettoyer à ses frais. Il lui est répondu que oui.

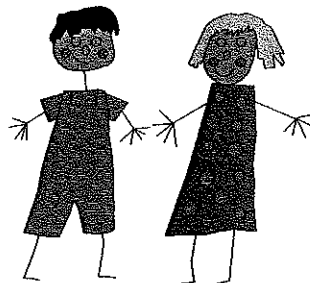
Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 00 H 40.

## AU SUJET DES ECOLES ...

Concernant l'année scolaire 2004 / 2005, voici une répartition des élèves par cours dans chaque commune (effectifs à fin juin 2004, sous réserve de nouvelles inscriptions) :

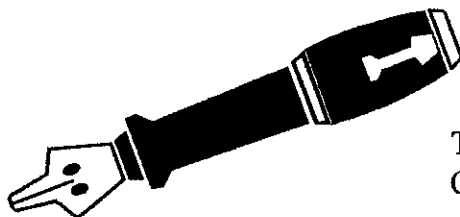
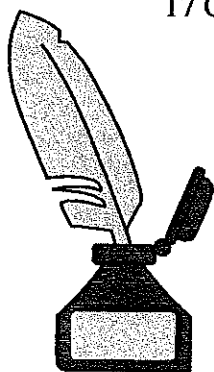
**ECOLES PRIMAIRES : (41 élèves de Turny)**

Turny : 14 CP - 8 CE1, tous habitants de Turny  
 Chailley : 17 CP dont 1 de Turny  
 10 CE1 – 14 CE2 (1 CE1 et 4 CE2 de Turny)  
 17 CM1 – 9 CM2 (8 CM1 et 5 CM2 de Turny)



**ECOLES MATERNELLES :**

Turny : 7 petits, 10 moyens, 5 grands  
 Chailley : 4 tous petits, 8 petits, 6 moyens  
 7 moyens, 10 grands



# SIVU DE LA FOURRIÈRE DU SÉNONAIS

*La commune de Turny adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la fourrière du sénonais avec 129 autres communes du nord du département.*

La vocation du SIVU est de prendre en charge les chiens errants sur les communes adhérentes. Le temps de garde à la fourrière est, en principe, de 10 jours. Lorsque les chiens ne sont pas repris par leur propriétaire, ils sont soit placés à la SPA, soit euthanasiés (lorsqu'il n'existe plus aucune autre possibilité). Les animaux sont pris en charge par le gardien sur demande téléphonique des communes uniquement (et non des particuliers).

Le SIVU travaille en étroite collaboration avec la SPA, située sur le même site: une convention pour un fonctionnement commun en vue de limiter certains frais a été signée par le SIVU et la Société Protectrice des Animaux. Cette dernière est une association de droit privé dont le but est de recueillir des animaux malheureux, abandonnés et d'essayer de les faire adopter.

Voici, ci-dessous, un récapitulatif de l'activité du SIVU pour l'année 2003.

CJ

	CHIENS	CHATS
Adoptés	139	19
Rendus aux propriétaires	164	0
Euthanasiés	26	3
Décédés	5	3
Présents sur le site au 31 décembre 2003	8	1
Total	342	26

## LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

*Entre le 10 et le 13 juin, les citoyens de l'Union européenne ont été appelés aux urnes. Mais savaient-ils vraiment pourquoi ils votaient ? Qu'est ce que l'Europe ? Nous pouvons nous demander, compte tenu du taux d'abstention très élevé observé, si les citoyens connaissent l'Europe, s'ils savent réellement quelle est son action, et pour qui ils votent. En effet, 54,5% des citoyens ne se sont pas déplacés dans toute l'Europe... « vote-sanction » ou incompréhension du problème européen ? Des questions que nous allons essayer d'élucider en développant un peu ce qu'est l'Europe, quels sont les modes de scrutins, et en faisant un tour de table des résultats recensés la semaine dernière.*

### Historique de l'Union européenne :

Le projet de la construction européenne commence en 1950, quand le ministre français des affaires étrangères, Robert Schuman, énonce cette idée, qui se verra concrétisée par la création en 1951, de la CECA : La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La CECA a été un tel succès qu'il n'a fallu que quelques années pour que les six même pays décident de faire un pas supplémentaire en procédant à l'intégration d'autres secteurs de leurs économies. En 1957, ils ont signé les traités de Rome instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE) dont les États membres se sont employés à abolir les barrières



commerciales qui les séparaient et à former un «marché commun». En 1967, il n'y a plus eu qu'une Commission unique, un Conseil de ministres unique et le Parlement européen. A l'origine, les membres du Parlement européen étaient désignés par les parlements nationaux mais en 1979 ont eu lieu les premières élections au suffrage universel direct qui ont permis aux citoyens des États membres de voter pour le candidat ou la candidate de leur choix. Depuis lors, ces élections sont organisées tous les cinq ans. Le traité de Maastricht, signé en 1992, introduit une nouvelle forme de coopération entre les états membres, dans les domaines de la défense ou de la « justice des affaires étrangères », par exemple. Ce traité donne naissance à l'Union européenne. Le marché unique a été officiellement achevé à la fin de l'année 1992, bien qu'il reste encore du travail à faire dans certains domaines, comme la création d'un véritable marché unique des services financiers par exemple. En 1992, l'UE a décidé de mettre en place une Union économique et monétaire (UEM) comportant l'introduction d'une monnaie européenne unique gérée par une Banque centrale européenne. Cette monnaie unique est devenue réalité le 1er janvier 2002, lorsque les billets et les pièces en euros ont remplacé les devises nationales de douze des quinze pays de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal). L'UE s'est élargie par des vagues d'adhésion successives. Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni y ont adhéré en 1973, suivis de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986 et enfin de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède en 1995. L'Union européenne a accueilli dix nouveaux pays en 2004: Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. La Bulgarie et la Roumanie espèrent les rejoindre quelques années plus tard, et la Turquie est également candidate. Afin de permettre à l'UE de fonctionner efficacement à vingt-cinq membres ou plus, son système décisionnel doit être simplifié. C'est pourquoi le traité de Nice, qui est entré en vigueur le 1er février 2003, a établi de nouvelles règles qui définissent la taille et le mode de fonctionnement de ses institutions.

## **Synthèse du fonctionnement de l'Union.**

## **Le parlement européen**

L'Union est composée de 5 institutions, jouant chacune leur propre rôle. Le Parlement européen (directement élu par les citoyens des États membres); Le Conseil de l'Union européenne (le représentant des gouvernements des États membres); La Commission européenne (le moteur de l'Union et son organe exécutif); La Cour de justice (la garantie du respect de la législation); La Cour des comptes (l'organe de contrôle de l'utilisation correcte et légale du budget de l'Union).

Il doit examiner et adopter une législation européenne, c'est à dire l'ensemble des lois qui régiront l'Union. Il doit également adopter le budget européen; exercer un contrôle sur les institutions de l'Union comme les institutions nationales, pouvant même aller jusqu'à créer des commissions d'enquêtes, si problèmes il y a; enfin, approuver de grands accords internationaux tels que l'adhésion des nouveaux états membres à l'UE et des accords d'association ou de commerce entre l'UE et des pays hors de l'Union.

### **Les élections européennes en France**

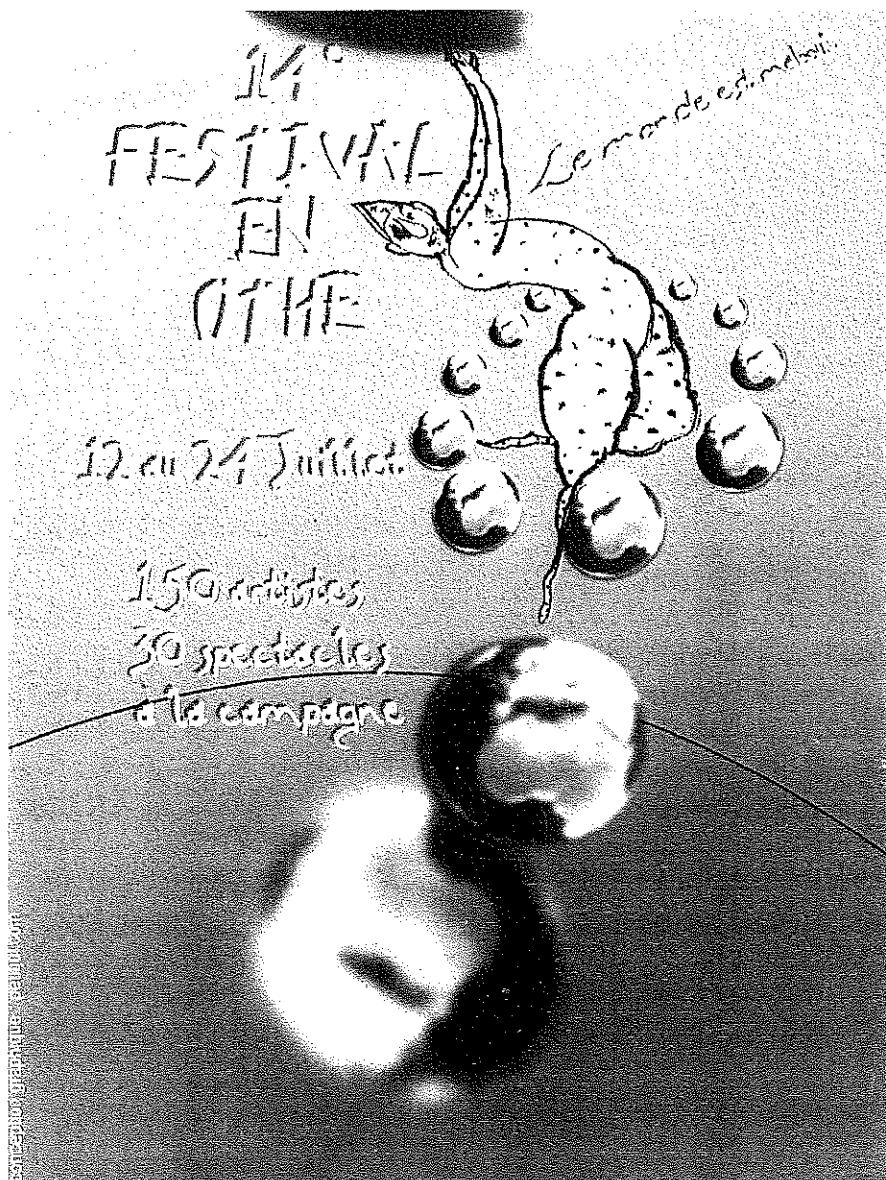
Elles s'effectuent par un scrutin de listes, à la représentation proportionnelle, comme pour les élections régionales, et se font en un seul tour, dans huit circonscriptions. Le nombre de sièges par circonscription est de 12 pour le Nord-ouest, 10 pour l'Ouest, 10 pour l'Est, 10 pour le Sud-ouest, 6 pour le Massif central-Centre, 13 pour le Sud-est, 14 pour l'Ile-de-France et 3 pour l'Outre mer. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

### **Résultats des élections du 10 au 13 juin**

Il est important tout de même de relever le taux d'abstention très élevé, 54,5%, qui peut être, et est traduit par beaucoup comme dû, au manque d'information quant à l'action de l'Europe, et à son utilité.

C'est pourquoi nous avons tenté de faire un rapide aperçu sur l'Union européenne et sur l'action du parlement européen. L'Europe est-elle une institution économique, ou sociale? Quels sont ses vrais objectifs, l'évolution de l'Union nous le dira, mais son évolution dépend aussi des voix qui sortent des urnes, et des votes de chaque citoyen...

# LE FESTIVAL À TURNY



Illustrations: René B. M. - Les Espoirs, Grégoire, Patrice, Pascal

**VENDREDI 23 JUILLET**  
**20 H 45**  
**À L'ÉGLISE DE TURNY**

**VENEZ NOMBREUX  
APPLAUDIR**

**«UN CERTAIN TRIO»**

Karim Touré (percussions, djembé, senza), Antony Marschutz (clarinettes, cor de basset, clarinette basse) et Hervé Bourde (flûtes, saxophone, piano) nous livrent avec passion un jazz en mouvement, alliance de l'électronique et de l'acoustique, inspiré par trois thèmes: la Méditerranée, l'espace temps et l'imaginaire.

Prix des places:  
13, 10, ou 7 euros

**N'attendez pas pour  
réserver vos places**

Parmi les points de vente  
vous pouvez vous rendre au  
syndicat d'initiative de St  
Florentin


**0 810 68 93 74**  
(0.34 € la minute)  
**www.festivalenotho.org**

# FÊTE PATRONALE : TURNY A FAIT SON CIRQUE

*Les 15 et 16 mai derniers s'est déroulée la fête patronale sur le thème du cirque.*

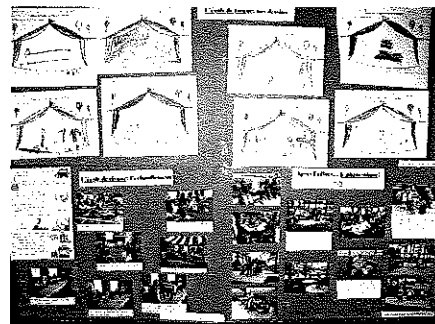
Samedi soir, 110 adultes et 25 enfants se sont retrouvés autour d'un buffet campagnard.



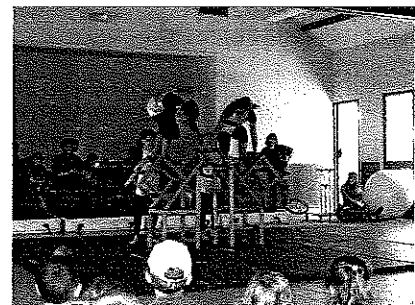
La soirée s'est poursuivie par un bal animé par Audio-Sono qui s'est terminé très tard dans la nuit.



Dès 6h du matin, le dimanche, 70 exposants se sont donné rendez-vous au vide-greniers. De nombreux visiteurs se sont succédé toute la journée.



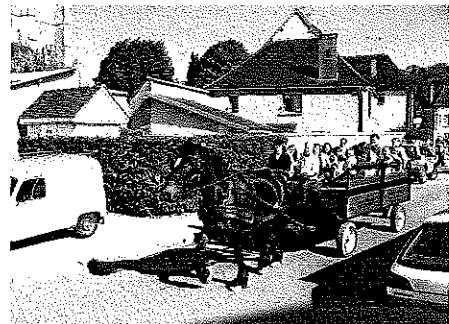
Exposition sur le cirque organisée par Mme Bouillon avec la participation de la bibliothèque départementale d'Auxerre et l'école maternelle de Turny.



Spectacle présenté par l'école du cirque d'Auxerre sous l'œil émerveillé et attentif des spectateurs petits et grands.



Après le spectacle, les spectateurs sont devenus acteurs en essayant le matériel.



Promenade en calèche vers Les Maraults.

Nous remercions toutes les personnes et associations qui ont contribué au bon déroulement de la fête et vous donnons rendez-vous les 21 et 22 mai 2005 pour la prochaine fête patronale

CB

## OPERATION D'AMELIORATION ET DE RESTRUCTURATION DU

### CIMETIERE DE TURNY

*L'Equipe Municipale a décidé de confier au Groupe ELABOR, spécialisé dans la restructuration des cimetières, une procédure de reprise d'emplacements et de rénovation de tombes dans le cimetière de Turny.*

L'entretien du terrain communal doit être réalisé par la commune mais celui des emplacements concédés incombe au concessionnaire ou à ses ayants droits.

Lorsque le concessionnaire (celui à qui a été accordé le droit de jouissance d'un emplacement) est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit susceptible d'entretenir la tombe, celle-ci finit par se dégrader jusqu'à présenter un danger pour les utilisateurs ou visiteurs du cimetière.

D'autres, anciennes, sont manifestement abandonnées : il s'agit de savoir si les familles souhaitent en conserver l'entretien ou non.

La solution pour les communes consiste à mettre en œuvre la procédure de reprise prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. En résumé, il s'agit de constater, de façon publique et incontestable, par procès-verbal que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés.

Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains. Pendant tout le déroulement de la procédure les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture.

Les sépultures concernées seront signalées par un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture.

Contrairement à une idée reçue, un simple fleurissement à la Toussaint n'est pas considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Une action dans le cimetière est actuellement indispensable mais elle doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur, se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

Elle doit également s'effectuer avec tout le respect dû aux défunts et à leurs familles. C'est à quoi nous nous emploierons.

Nous remercions d'avance tous ceux qui collaboreront à l'action entreprise en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

Merci aussi pour votre compréhension.

G C

#### **LA GENDARMERIE RECRUTE DANS L'YONNE**

De 18 à 26 ans, vous souhaitez :

- Travailler dans votre département
- Acquérir une première expérience
- Être indépendant (850 € par mois, nourri et logé)
- Être au service des citoyens,
- Participer à la prévention de la délinquance, la protection de l'environnement, la police judiciaire ou à la sécurité routière
- Bénéficier du label « gendarmerie » pour un emploi ultérieur

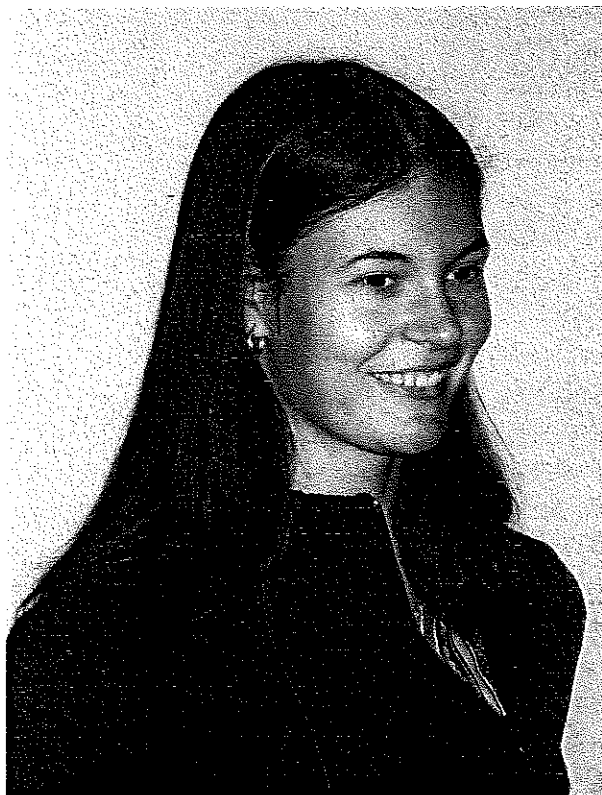
#### **DEVENEZ GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE**

Homme ou femme, optez pour un contrat de un an renouvelable quatre fois, sous statut militaire, véritable tremplin vers une carrière en gendarmerie ou un premier pas vers un emploi dans l'administration ou l'entreprise.

Contactez votre brigade au 03 86 56 13 17

## HÉLÈNE : UNE «PETITE VIE NORMALE»

*Peut-être êtes vous de ceux qui l'ignorent encore... mais parmi tous les jeunes diplômés de Turny de cet été, que nous félicitons, il y en une qui se distingue des autres: c'est Hélène... Elle vient de décrocher le bac S-Sciences de l'ingénieur avec la mention Très Bien! Elle a accepté de répondre à quelques questions malgré sa grande modestie.*



**TNC:** Tu dis souvent à ceux qui t'approchent que tu mènes une petite vie normale. Selon toi, qu'est-ce que la vie normale d'une jeune fille de 18 ans en 2004?

**H:** C'est tout simple: travailler à l'école, savoir se débrouiller au quotidien (pour moi: ménage, cuisine, aider mes parents), sortir avec ses amis (ce dont je raffole particulièrement... en période de vacances!)

**TNC:** Quelles sont tes passions et tes loisirs?

**H:** Tout ce qui est travaux manuels (tout particulièrement la couture, la broderie et la cuisine), la lecture, la danse (toutes les danses sauf le hip hop), l'athlétisme (mais en tant que spectatrice). En fait je ne supporte pas de rester en place sans rien faire!

**TNC:** L'athlétisme? d'où te vient cette passion?

**H:** J'ai eu la chance, au collège, de pouvoir être jeune juge nationale, en particulier aux championnats de France de Liévin et d'avoir cotoyé «les grands», j'admire en particulier les sauteurs.

**TNC:** Après cette année de terminale si bien conclue, que prévois-tu pour tes vacances?

**H:** Tout d'abord faire la fête! Puis au mois d'Août, si

tout se passe bien, je dois travailler au Mercure. Cela me permettra de gagner un peu d'argent car j'en aurai bien besoin pour mes études, et aussi cela me procurera une première approche du monde du travail.

**TNC:** Quelles études envisages-tu par la suite, et avec quels objectifs?

**H:** Je rentre en Septembre en première année de classe préparatoire aux concours en maths-physique-sciences de l'ingénieur (autrefois «maths-sup») à Dijon au lycée Carnot. J'ai pour objectif de décrocher le concours «Mines et Ponts» afin d'accéder à l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace. Je désire participer à la construction d'engins spatiaux (aller dans l'espace m'a toujours fait rêver). Sinon j'ai une autre motivation: intégrer l'École d'Ingénieurs de la ville de Paris, pour travailler dans le Génie Urbain, cela me permettrait de travailler à la restauration et l'entretien de bâtiments historiques.

**TNC:** Pour conclure notre entretien, aurais-tu une anecdote à nous livrer, un fait marquant de tes études dans notre regroupement pédagogique Turny-Chailley-Boeurs?

Une fois, en CM2 avec Yvan, je m'ennuyais un peu et ne trouvais pas de livre intéressant à la bibliothèque. Yvan est alors allé chez lui, a pris un livre dans sa propre bibliothèque «La plus belle histoire du monde». Il s'agissait des toutes dernières découvertes scientifiques, des toutes dernières théories sur la naissance de l'Univers, de la vie, sur l'évolution de l'Homme... Yvan avait tout de suite su découvrir ce qui me plairait et je crois bien que c'est là que tout a commencé. Bien sûr j'étais un peu «petite» et n'avais pas tout bien compris (d'ailleurs mes parents n'ont pas voulu croire que je lisais un livre si difficile à 10 ans) mais ce livre m'a ouvert des horizons, des perspectives... Je l'ai encore relu il y a quelques jours avec autant de plaisir que la première fois...

*Eh bien bravo Hélène, continue à assouvir tes passions, nous te souhaitons tous bonne route.*

### Un palmarès impressionnant :

19 en mathématiques  
19 en physique  
18 en sciences de l'ingénieur  
16 en philosophie  
15 en histoire géographie  
15 en allemand  
14 en anglais  
14 en français  
11 en EPS... mais c'était du badminton!

## KERMESSE DES ECOLES DE TURNY

*La kermesse des écoles de Turny a eu lieu le 12 juin dernier*

La fête a débuté par un spectacle offert par les élèves des écoles maternelle et primaire.

Les maternelles, suite à leur sortie à l'école du cirque d'Auxerre au mois de mai, ont basé leur spectacle sur ce thème. C'est donc avec une chanson intitulée « Le clown des saisons » qu'ils ont ouvert le spectacle. Puis, les élèves de petite section, cachés derrière leurs masques de clown nous ont amusés avec les pitreries de « Toto le clown ». Ce fut le tour des élèves de CE1 / CE2 de nous interpréter avec brio une interprétation du conte « La table, l'âne et le bâton » avec, entre les 2 actes, une chanson mimée par les élèves de moyenne et grande section, tous coiffés d'un chapeau haut de



nous racontant les facéties du « magicien Bigoudi », le magicien étourdi.

Ensuite, chacun a pu s'amuser au tir aux fléchettes, au casse œufs, à la pêche à la ligne ou autre Stroumpfs, tenter de découvrir le nombre de grains de blé contenu dans un petit pot ou participer au tirage au sort des enveloppes surprises dont le gros lot était, cette année, une piscine auto-portante.

Tous ont pu se rafraîchir à la buvette tout en dégustant des parts de gâteaux si gentiment confectionnés par les parents d'élèves.



Cette journée a rapporté, au profit de la coopérative scolaire, un bénéfice de 741 € qui permettra de financer des sorties ou des activités scolaires l'an prochain.

*Christelle GALLOIS, parent d'élèves*



## AU REVOIR FLORENCE

*Cette fin d'année scolaire est marquée par le départ de Mme Florence Tassignon, elle quitte Turny pour rejoindre Neuilly (dans l'Aillantais) et se rapproche ainsi de son domicile.*



Mme Hennon a retracé les 3 années passées par Mme Tassignon aux commandes du CE1-CE2 de Turny, marquées par la restauration de la salle de classe. Florence y aura laissé sa touche personnelle mais ne sera pas restée suffisamment pour voir aboutir les projets en cours (préau et clôture) dont les dossiers financiers sont enfin bouclés avec des subventions substantielles qui ramèneront la part communale à 25% du montant des travaux. Elle a aussi tenu à rappeler à Mme Tassignon son excellente réputation auprès de tous les parents d'élèves.

De son côté l'enseignante a voulu adresser ses remerciements à tous ses élèves (actuels et anciens) pour tout ce qu'ils lui ont apporté depuis septembre 2001 et a informé l'auditoire de l'identité de sa remplaçante : Mlle Karine Frottier (mais nous aurons l'occasion de vous la présenter dans notre prochain numéro).

Avant de terminer cette chaleureuse réunion par un apéritif offert par la municipalité, les employés municipaux et Céline Jeandarme (notre professeur de



l'école maternelle) ont offert à Florence un cadeau pour lui témoigner leur amitié, tandis que ses élèves la gâtaient avec de magnifiques compositions florales. Au revoir donc Florence et bienvenue à Karine dans notre commune.

*Des petits élèves bien chargés...*

CJ

## UNE ÉTAPE FRANCHIE

*Cette fin d'année scolaire marque comme tous les ans un virage pour nos « grands » du CM2. La sympathique et traditionnelle cérémonie de remise de dictionnaires, orchestrée par « le maître » Yvan Magnani, est venue clore les années maternelles et primaires du cru 2004.*

Depuis une trentaine d'années les municipalités de Boeurs en Othe, Chailley et Turny marquent l'intérêt porté à la scolarité de leurs enfants en leur offrant un dictionnaire. Comme l'a rappelé Yvan, ce dictionnaire est plus qu'un symbole, il n'est pas rare que les « anciens » lui affirment le placer en bonne position de leurs outils de travail, y compris lors de leurs études supérieures. Il est vrai que ce dictionnaire est unique : chaque enfant se voit gratifier d'une dédicace personnalisée par Yvan, et ça c'est « le top » !

Comme l'a souligné Mme Hennon : de ces enfants nous sommes fiers, nous les avons vus grandir depuis la maternelle ; ils vont découvrir un autre univers, de nouveaux professeurs qu'ils apprécieront, un self où l'on mange bien... mais surtout qu'ils n'oublient pas les institutrices et instituteurs qui les ont aidés à démarrer leur instruction.



*Des parents attentifs...*



*Les enfants de Turny, signalons l'absence d'Héloïse, retenue par la gymnastique*

Pour Yvan Magnani, le passage au collège est marqué par des méthodes de travail différentes, un travail personnel plus important le soir qu'à l'école primaire ; même en cas de difficultés pour s'adapter il a recommandé à ses « petits » de donner le meilleur d'eux-mêmes, beaucoup d'adultes (enseignants, conseillers d'éducation, administration, etc.) sont là pour les aider à trouver leur voie d'ici la classe de troisième. Yvan avait tenu cette année à inviter les employés municipaux de la commune de Chailley qui ont œuvré autour de l'école pour le bien être des enfants du regroupement pédagogique (car, cour, locaux), cela a été une occasion pour lui de rappeler une dernière fois à ses élèves de ne

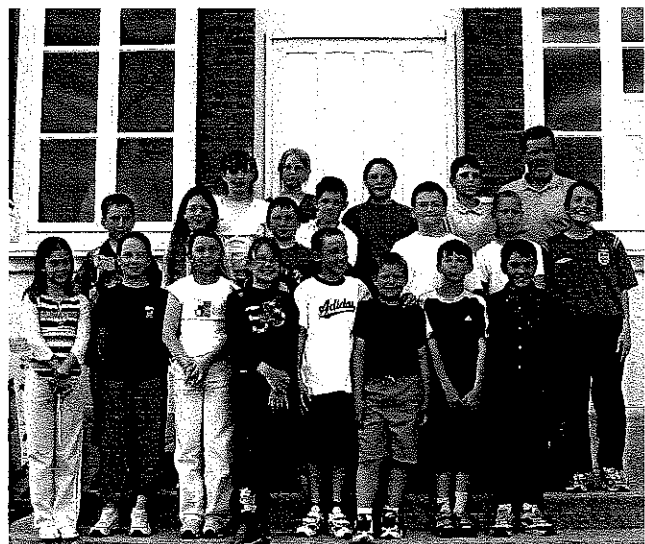
pas oublier les règles élémentaires de politesse qui leur ont été inculquées.

Les représentants des trois communes : Messieurs Bajot, Quinard pour Chailley, Monsieur Jarillot pour Boeurs, Madame Hennon pour Turny, ont ensuite procédé à la remise des dictionnaires face à un public scolaire déchaîné et des parents bien émus. De leur côté, les enfants avaient comploté une surprise (merci aux tuyaux fournis par Marie-Jo !) et ont gâté (une fois n'est pas coutume) leur enseignant : un CD de Mickey 3D, un coffret sur le débarquement et un livre sur la seconde guerre mondiale...

Après les avoir remerciés et avoir tenu à mentionner combien ce groupe avait été facile à vivre en travaillant toujours dans la bonne humeur, Yvan a convié chacun au verre de l'amitié.

Bonne route à nos jeunes !

C J



*Yvan et sa couvée 2004... Les oiseaux vont s'envoler du nid...*

# TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

## Projet d'école à Linant... suite

Les arguments pour ou contre sont repris pendant les 3 journées de l'enquête, à peu près toujours les mêmes. 6 déclarations sont favorables au projet, 63 sont défavorables. Le commissaire enquêteur joint une lettre d'un habitant de Linant « à cause d'excellentes vérités qu'elle contient » :

« ... le terrain soumis à l'enquête est le plus convenable qu'il y ait à Linant pour établir une école. Il prie en conséquence l'autorité compétente de bien vouloir autoriser la commune à l'acquérir définitivement. Si, dit-il, il y a à Turny quelques opposants, monsieur le Préfet ne tiendra pas compte de leurs oppositions intéressées ou systématiques : marchands de chaussures qui craignent de voir diminuer le chiffre de leurs affaires parce que les enfants useront moins de sabots ; marchand de pâte de jujube et de réglisse, qui en vendront moins, parce que les enfants auront moins souvent des rhumes. Si il y avait un médecin dans la localité, il ne manquerait pas de protester avec énergie car une école à Linant lui ferait tort d'au moins vingt bronchites et quatre ou cinq fluxions de poitrine. D'ailleurs, les quelques meneurs, aspirants conseillers municipaux ou conseillers municipaux en disponibilité pour retrait d'emploi qui, par leurs intrigues, ont réussi à faire mettre à la porte de l'école les enfants de Linant âgés de plus de quatorze ans ; les meneurs, qui ont ameuté une partie de la population du bourg contre le projet du conseil municipal, seraient trop heureux si l'autorité compétente prenait leurs doléances au sérieux. Elle ne leur donnera pas la satisfaction égoïste de voir nos enfants patauger l'hiver dans la boue et la neige pour la seule raison que Turny ce gouffre qui engloutirait les ressources d'un département, étant le chef-lieu, a seul droit d'avoir des écoles. »

Suivent ses conclusions :

« De l'enquête ci-dessus qui a été loyalement accomplie et sans omission d'aucun déclarant, puisque nous avons nous-même dépassé l'heure prescrite par l'avis de M. le Maire en date du 7 avril dernier afin de pouvoir tout terminer, il résulte :

Qu'il y a 63 opposants au projet d'acquisition

de l'immeuble de M et Mme Fourrey Jules, lequel doit servir d'emplacement à l'école projetée au hameau de Linant.

Ce nombre de 63 est relativement peu élevé si on réfléchit que les Meneurs du chef-lieu avaient fait de grands efforts pour amener la population contre le projet du conseil.

Nous ne croyons pas nous tromper en résumant ainsi l'esprit de toutes les déclarations défavorables :

1° Le terrain que le conseil municipal se propose d'acheter est trop bas, trop malsain .

2° Une école à Linant n'est pas nécessaire, vu le peu d'éloignement des deux hameaux du chef-lieu.

3° Une école à Linant nuirait aux écoles communales au profit de l'école congréganiste du chef-lieu.

4° La commune manque d'argent et il vaudrait mieux construire une nouvelle route par la traverse entre Courchamp et Turny pour abrégé la distance.

Toutes les raisons, ci-dessus résumées, sont-elles la vérité ?

